

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 7**

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Julien FIAT, Noël GARDEN, Béatrice FIAT

**Absents excusés : Philippe GALL, Nathalie BOCQUERAZ, Christophe RUET**

**Procurations : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD**

Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Christophe RUET donne pouvoir à Nicole FAURE

**Votants : 10**

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°2024-56 : AMENAGEMENT D'UN PARKING A LA PALLUD DU RAUX**

Le hameau de Pallud du Raux a vu sa population de résidents permanents et secondaires augmentée considérablement ces dernières années.

Le hameau qui est un cul de sac de par sa configuration ne possède pas d'emplacement suffisant pour créer un parking qui permette à chacun d'avoir au minimum une place de stationnement et aussi pour les locataires des gîtes.

Actuellement la place de retournement est petite ce qui pose aussi problème l'hiver pour le déneigement.

Compte tenu de la forte demande des résidents, il faut que nous trouvions la meilleure solution sachant que la commune n'est pas propriétaire de terrain autour du hameau et qu'il y a des contraintes avec le réseau d'eau potable et d'assainissement côté amont et en aval de la route des risques de glissement de terrain.

Seul un secteur nous semble le plus approprié pour réaliser un parking. Il s'agit de la parcelle B533 d'une contenance de 849m2 qui appartient à Monsieur CHIEPPA Frédéric.

Mame le Maire rappelle le courrier envoyé à Monsieur CHIEPPA le 22 octobre 2024, auquel il a répondu favorablement pour céder cette parcelle déduction faite de l'emprise de son garage.

L'entreprise FIAT propose un devis de 26 738.60€ HT soit 32 086.32€ TTC

Les frais de dévoiement du réseau fibre aérien, (ISERE FIBRE) s'élèvent à 5 134.62€ HT soit 6 161.54€.

Pour les travaux du réseau téléphonique, ils sont à charge de l'opérateur (ORANGE).

Pour le bornage, le bureau d'études ATMO propose un devis de 1 590€ HT soit 1 908€ TTC.

Les frais de notaires sont estimés à 400€.

Plan de financement :

| Dépenses                   |                   | Recettes                           |                   |             |
|----------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|-------------|
| Objet                      | Montant HT        | Financier                          | Montant HT        | Taux        |
| Travaux                    | 26 738.60€        | Territoire de l'Oisans             | 20 317.94€        | 60%         |
| Dévoiement du réseau fibre | 5 134.62€         | Communauté de communes de l'Oisans | 6 772.64€         | 20%         |
| Bornage                    | 1 590€            | Communes                           | 6 772.64€         | 20%         |
| Frais de notaire           | 400€              |                                    |                   |             |
| <b>Total dépenses</b>      | <b>33 863.22€</b> | <b>Total recettes</b>              | <b>33 863.22€</b> | <b>100%</b> |

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**COMMUNE D'ORNON**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 038-213802853-20241218-2024\_56-DE

Berger  
Levrault

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir les devis présentés,

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,  
Nicole FAURE**

